

GROUP
Gendarmerie des
R. TS AERIENS DE LA
COMPAGNIE
des T.A. de
UNITÉ Brigade de l'aéroport

RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS

AFFAIRE

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE
Journaliste
Doni

PROCÈS VERBAL N° 507 /1976

ANALYSE - RÉFÉRENCE

Observation d' "OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES"

S/DIRECTION de la GENDARMERIE
COURRIER ARRIVÉE

CODE

13 JAN 77

14-12-76

NOUS SOUSSIGNÉS
C. , Maréchal des Logis-Chef, O.P.J.
& A , Gendarme, O.P.J.

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75 du Code de Procédure Pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 27 décembre 1976 nous prenons connaissance par un article du journal , édition (article joint); de l'observation d' "objets volants non identifiés" au-dessus des installations pétrolières de l'aérodrome d' .

- La Compagnie de Gendarmerie , informée des faits par la même source, nous fait savoir qu'il en a été rendu compte par message n° 3506/2 du 27 décembre 1976, à :

- la Direction de la Gendarmerie à ,
- la Compagnie de Gendarmerie de ,
- la Circonscription Régionale de Gendarmerie de la ,
- au Groupement de Gendarmerie de la .

CODE

Par message n° 77 du 27 décembre 1976, nous rendons compte de ces faits à notre Commandant de Compagnie à .

- ENQUÊTE -

Le 28 décembre 1976, à 15 heures 30, nous, MDL/Chef B , entendons :

J -C , journaliste, demeurant à , né le , de J' et de B , F , nationalité française, qui nous déclare :

" L'observation du phénomène que j'ai décrit dans le journal , édition du 26 décembre 1976, remonte au mardi 14 décembre 1976 à 1 heure du matin.

Je me trouvais alors sur la R.N. à hauteur des installations du futur hippodrome, soit à moins d'un kilomètre de l'aérogare

Je ne puis vous donner aucune autre description et explication que celles qui figurent dans l'article de presse en question mais je

.../...

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES

<input type="checkbox"/>	Monsieur le Préfet de la
<input type="checkbox"/>	à
<input type="checkbox"/>	Monsieur le Procureur de la République à
<input type="checkbox"/>	Général, Commandant la Région Aérienne à
<input checked="" type="checkbox"/>	Ministre de la Défense, Direction de la Gendarmerie.
<input type="checkbox"/>	Archives.

DATE DE CLOTURE

LE 7 janvier 1977

SIGNATURE (S)

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

N° 2793
12.1.1977

Le COLONEL Commandant la Gendarmerie des Transports Aériens

SIGNATURE ET CACHET



14 JANV 1977

dois préciser que le long délai qui s'est écoulé entre la date d'observation et la parution dans le journal est imputable au fait que ma direction doutait de mon témoignage.

Convaincu par la suite, mon rédacteur en chef m'a demandé de rédiger mon article sous la forme du témoignage d'une tierce personne.

Je ne puis expliquer le phénomène qui m'est apparu mais je pense qu'il s'agit d'un phénomène physique. J'étais jusqu'à ce jour très sceptique quant à la réalité de ce genre de phénomène et ne me suis jamais intéressé, en douze ans de métier au problème des "O.V.N.I."

Le 28 décembre 1976, à 15 heures 50.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

Entendus verbalement, l'officier contrôleur de la navigation aérienne de permanence dans la nuit du 13 au 14 décembre 1976, les trois gendarmes mobiles en service de surveillance rapprochée des aéronefs au sol, le personnel du bureau de piste de l'aérodrome, ne peuvent nous fournir aucun renseignement.

Le 29 décembre 1976, au bâtiment d'observation météorologique, nous, gendarme C entendons :

«...» T, G, technicien de la météorologie, demeurant à l'aéroport d', né le [] à [], nationalité française, qui déclare à 15 heures 10 :

«...» Dans la nuit du 13 au 14 décembre 1976, j'étais de service à la station météorologique de l'aéroport. A partir de 0h15, toutes les nuits, un sondage vent est effectué au moyen d'un ballon muni d'un réflecteur et balisé par plusieurs fanaux. Au cours de la nuit du 13 au 14 décembre 1976, j'ai effectué le lâché du ballon à 0h45 locale.

Après avoir pris connaissance de l'article concernant un "OVNI", paru dans le journal [], je constate que l'auteur a parfaitement décrit la manœuvre du ballon lors de sa sortie de l'abri de gonflement puis du lâché proprement dit.

Je pense que le journaliste a confondu ce lâché de ballon avec un engin mystérieux dans le ciel.

De plus, l'heure de l'observation correspond sensiblement avec celle du lâché météo, puis, toutes les manœuvres qui ont été effectuées correspondent à l'article de presse.

J'ajoute que pour une personne non initiée, un lâché de ballon météo fait effectivement penser à un objet mystérieux dans le ciel.

Contrairement aux dires du journaliste, les services de la météorologie n'ont jamais été contactés et n'ont pas pu répondre négativement en ce qui concerne le lâché de ballon.

Le 29 décembre 1976, à 15 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

Aucun autre témoignage relatif à l'observation d' "objets velants non identifiés" n'a pu être recueilli auprès des factieuses de la base aéronavale , de service dans la nuit du 13 au 14 décembre 1976.

Jusqu'à ce jour et suite à l'article de presse, aucune personne ne s'est manifestée pour confirmer les observations de monsieur L

B.C.

C.A.

O.V.N.I. ou phénomène lumineux ? Deux boules de lumière se livrent à un ballet fantastique pendant dix minutes puis disparaissent..

— Par crainte du ridicule, M. A. L. a répu- gné pendant une semaine à faire part de ce qu'il a vu, mardi dernier, entre 1 h 13 et 1 h 27, pas très loin de l'aéroport.

S'il s'y est finalement résolu, c'est d'a- bord pour faire partager l'émotion de ce qu'il a vécu. Ensuite le désir de voir expliquer — peut-être — ce phénomène qui lui a paru irrationnel. Mais écoutons plutôt ce témoignage.

« Au volant de ma voiture, sur la route nationale qui longe la piste de mon attention fut attirée par une lueur inhabituelle dans le paysage, au-dessus des installa- tions de l'aéroport. Je ralentis. En pensant d'abord à une sorte de gros lampadaire. Mais la lueur se déplaça brusquement et latéralement. Je stoppais pour regarder depuis le bas-côté de la route.

« Il me semblait que d'un angle indéfini, semble-t-il, au-dessus d'une bande d'un kilomètre à peine d'écartement. Autour d'elle un léger halo. De l'endroit où je me trouvais, son diamètre devait croquer 50 à 70 centimètres et elle me paraissait être entre 100 et 200 mètres au-dessus du sol. A la verticale des installations pétrolières de l'aéroport. En moins de temps qu'il n'en faut pour la décrire, une seconde boule lumineuse est apparue à une vitesse vertigineuse. Pour s'immobiliser presque à côté de la première. Les deux lumières étaient maintenant fixes ».

Fantastique ballet

« Puis voici que l'une des deux boules lumineuses semble vouloir fuir l'autre en direction du large. Toujours à la même hauteur du sol. Elle s'arrête. Quelques secondes encore et la seconde la rejoint en un éclair. Pendant près d'une dizaine de minutes, l'une et l'autre vont décrire un fantastique ballet au-dessus du golf, prenant des virages serrés, reculant brusque- ment, sautant presque à saute-mouton.

« Puis, les deux boules restent en suspens au-dessus du golf pendant une trentaine de secondes. Après quoi elles se sont cabrées pour s'élever rapidement vers le ciel. L'une et l'autre se livrant une sorte de course, tandis que, en moins de deux minutes, leur diamètre se réduisait à l'état d'une tige d'angle dans un ciel absent de tout nuage et de moindre vent.

« Elles ont enfin disparu de ma vue. J'essayais de résumer ce qui m'avait frappé. Leur petitesse d'abord. Leur grande maniabilité et la faculté de se déplacer en un éclair dans toutes les directions, ensuite. La durée d'observation, enfin ».

Tel est le témoignage de M. A. L. Personne ne pourra lui faire nier la réalité du phénomène physique. Interrogés, les services de la météo de l'aéroport sont formels : à cette heure-là n'a pas été projeté dans le ciel un ballon sonde qui en aucune façon ne pouvait être confondu par le témoin avec les boules lumineuses.

Mais personne ne lui fera dire, non plus, qu'il a ainsi eu la preuve que les extra-terrestres existent.

J.-C. L.